



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°21/01

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt et un le 27 janvier à 18h00 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christel Refour.

Date d'envoi de la convocation : le 21 janvier 2021

Présents : MM. Mmes, C. Batailh, G-A. El Jamal, I. Malzy, P. Olivieri, C. Refour, J-F. Sele,

Pouvoirs : M. Brault à I.Malzy, J-C. Greslou à C.Refour

Excusés : M. Bonifay, P. Cardin, F. Silvente



01 - Objet : Débat d'orientations budgétaires 2021

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 modifié,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 3.7 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire.

La Vice-présidente informe les administrateurs que les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il doit donner lieu au sein du Conseil d'Administration à un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Les grandes orientations du budget primitif 2021 sont développées dans le rapport joint en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

PREND acte des orientations budgétaires 2021 telles que définies dans le rapport joint en annexe.

Fait à Meylan le **27 JAN. 2021**



Pour le Président,
La Vice-présidente,
Christel Refour

Centre communal d'action sociale de la ville de Meylan

4, avenue du Vercors BP 99 38243 Meylan cedex - 04 76 41 69 32 - mairie@meylan.fr

www.meylan.fr